

*Díaz-Canel souligne le respect
des droits de l'enfant dans le
Code de la famille*



Le président cubain Miguel Díaz-Canel a souligné aujourd'hui le respect des droits de l'enfant dans le nouveau code de la famille. Photo : Twitter

La Havane, 20 sept (RHC) Le président cubain Miguel Díaz-Canel a souligné aujourd'hui le respect des droits de l'enfant dans le nouveau Code de la famille, en particulier la condamnation de la violence contre

ce groupe.

Sur son compte Twitter, le président a souligné que les enfants et les adolescents doivent être accompagnés dans le développement de leur personnalité par leurs parents, dans une relation harmonieuse, et il a ajouté que le respect et l'amour doivent prévaloir dans cette relation.

Il a ajouté que leur croissance doit être exempte de toute manifestation de violence, ce que la nouvelle législation qui sera soumise à référendum le 25 septembre ne tolère pas.

Le code de la famille, qui sera soumis à un vote populaire pour son entrée en vigueur, contient trois sections spécifiques consacrées à la protection des mineurs, où les droits des mineurs dans l'environnement familial sont réglementés et où leur intérêt supérieur est établi comme un principe qui régit la loi.

En particulier, l'article 5 (G) prévoit le droit des enfants de grandir dans un environnement exempt de violence et d'être protégés contre tout type de discrimination, d'abus, de négligence, de préjugés ou d'exploitation.

Elle est ensuite complétée par des actions auxquelles les personnes qui commettent ces violations peuvent être soumises.

Un autre aspect pertinent de la nouvelle législation est qu'elle prévoit l'autonomie progressive des mineurs, ce qui leur confère le droit d'être entendus et pris en compte dans les décisions qui les concernent, conformément à leur développement psychologique et physique. (Source : Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/299750-diaz-canel-souligne-le-respect-des-droits-de-lenfant-dans-le-code-de-la-famille>



Radio Habana Cuba